

ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la Recherche
30 juin 2025

*Soumis au vote de la Commission de la
Recherche du 6 octobre 2025*

UA

ua

UA

UA

La Commission de la Recherche de l'Université a été réunie le 30 juin 2025 à 14h30 dans la Salle du Conseil de la présidence de l'Université d'Angers, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Mme CAMUS.

GROLLEAU Françoise Présidente de l'université	Absente
CAMUS Sandra Vice-Présidente Recherche	Présente
AMIARD Stéphane	Présent
BARBEROUSSE Michel	Absent
BONNET Manon	Absente
BOURSIER Jérôme	Absent
BRIS Céline	Excusée, donne procuration à Sandra CAMUS
BUSSON-BENHAMMOU Corine	Absente
BUTIN Soline	Absente
CANEVET David	Excusé, donne procuration à Patrice MARCILLOUX
CARLES Rémi	Excusé, donne procuration à Gilles STUPFLER
CONTAMINA Sandra	Présente
CRONIER Nathan	Présent
DUCROQUET Aude	Excusée, donne procuration à Jean-Christophe GIMEL
DUHAMEL Philippe	Excusé, donne procuration à Aline SCHMIDT
FASQUEL Jean-Baptiste	Excusé, donne procuration à Jean-Christophe GIMEL
FASSOT Céline	Absente
GAUTHIER Nathan	Présent
GERARD Marie-Françoise	Présente
GIMEL Jean-Christophe	Présent
GOUDET Olivier	Absent
HERMETET Anne-Rachel	Excusée, donne procuration à Sandra CONTAMINA
JACQUES Marie-Agnès	Absente
LAGARCE Frédéric	Excusé, donne procuration à Aline SCHMIDT
LAMBERT WIBER Sophie	Présente
LE NAN Frédérique	Présente
LEGENDRE Claire	Présente
LEMENAND Thierry	Présent
MARCHAUD Alix	Présent
MARCILLOUX Patrice	Présent
MARIE DIT CHIROT Clément	Excusé, donne procuration à Sandra CONTAMINA
MERCIER Félix	Absent
MERCIER Nicolas	Présent
MILLOT Vincent	Excusé, donne procuration à Sandra CAMUS
PAGANO Alain	Présent
PIRES NEGRAO Marcelo	Présent
SCHMIDT Aline	Présente
SECOUE Pierre	Présent
STUPFLER Gilles	Présent
TAILLEFAIT Antony	Absent
VAN BOGAERT Patrick	Présent

Membres à titre consultatif présents :

Philippe LERICHE, 1^{er} Vice-président du conseil d'administration, développement durable et responsabilité sociale

Catherine PASSIRANI, Vice-présidente International et Egalité

Frédéric LARDEUX, Directeur de la faculté des Sciences

Jean-François BRUGGEMAN, Responsable du pôle des études doctorales

Christophe DANIEL, Doyen de la Faculté droit, économie et gestion

Personnes invitées par la Présidente :

Bénédicte GIRAUT, Directrice de la Recherche, de l'Innovation et des Études Doctorales

Secrétariat de séance :

Service des affaires institutionnelles

Ordre du jour :

Table des matières

1. Procès-verbaux	1
1.1 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 3 mars 2025 - vote.....	1
1.2 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 28 avril 2025 - vote	1
2. Vie des laboratoires	1
2.1 MIR Session 2 - vote	1
2.2 Recours sur un refus de réinscription en Doctorat (3ème année) – vote	3
2.3 Changement de direction – laboratoire TEMOS – vote	4
. Texte de cadrage d'inscription à l'HDR de l'ED VAAME	5
. Budget : budget rectificatif et plan à 3 ans	6
. Budget 2026 - présentation du travail du BCR.....	8
. Point d'information COMUE	11
3. ANNEXE : diaporama de la séance du 30 juin 2025	<u>144</u>

Madame CAMUS ouvre la séance de la Commission de la Recherche à 14h33. A l'ouverture de la séance du 30 juin 2025, 30 membres sont présents ou représentés (38 membres en exercice, 20 membres présents et 10 membres représentés). Elle fait état des excusés et procurations.

Points soumis au vote

1. Procès-verbaux

1.1 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 3 mars 2025 - reporté

Point reporté.

1.2 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 28 avril 2025 - reporté

Point reporté.

2. Vie des laboratoires

2.1 MIR session 2 - vote

Madame CAMUS annonce que les dossiers ont été évalués et classés par les SFR. Un travail a ensuite été effectué en bureau de la commission de la recherche pour proposition à l'instance. Elle liste les critères d'éligibilité :

- Impact Carbone < 100 kg CO₂/j
- Un seul dossier de mobilité (entrante ou sortante) par bénéficiaire
- Déplacement pour participation colloque non éligible
- Mobilité prévue avant le 31 décembre 2025

Des critères de priorité de mobilité avaient également été établis :

- Mobilités s'inscrivant dans le cadre de collaborations internationales structurées (IRL, IRP, LIA...)
- Mobilités doctorales (sauf cotutelle)
- Mobilités proposées par des candidats n'ayant pas bénéficié du programme MIR sur les deux dernières années
- Mobilités avec cofinancement

En cas d'inéligibilité des candidatures (dossier incomplet, budget non équilibré, non-respect des dates de mobilité...), les SFR ont connaissance des dossiers mais ne les classent pas et ne les remontent pas au bureau de la commission de la recherche. À titre d'information, 5 dossiers ont été déclarés inéligibles par la Direction de la recherche, de l'innovation et des études doctorales (DRIED).

L'enveloppe pour l'AAP MIR s'élève à 80 000 € pour les deux sessions. 52 096 € ont été utilisés pour les mobilités de la première session. Un montant de 33 872 € demeure encore disponible et correspond aux montants suivants : 27 904 € (enveloppe initiale) + 5 000 € (annulation MIR session 1) + 968 € (reliquat session 1). En termes de demandes, elle comptabilise 2 projets de mobilité entrantes pour un total de 10 030 € et 7 projets de

mobilités sortantes pour un total de 32 111 €, soit une somme totale de 42 141 €, supérieure à l'enveloppe encore disponible.

Les demandes pour les mobilités entrantes sont les suivantes :

- INCIT ATOMyCA, coordinatrice : Estelle MARION, bénéficiaire : doctorant, provenance : République Centrafricaine, durée : 25 jours, demande de subvention de 5 530 €. Le bureau propose de valider cette demande de mobilité.
- Lphia, coordinateur : François SANCHEZ, bénéficiaire : enseignant-chercheur, provenance : Chine, durée : 28 jours, demande de subvention de 4 500 €. Faire venir des chercheurs de Chine est actuellement soumis à la validation du haut-fonctionnaire sécurité défense. La mobilité est prévue en octobre prochain et le délai d'obtention d'avis favorable du HFDS est incertain. Par ailleurs, François SANCHEZ a bénéficié d'une mobilité entrante l'année dernière pour un collègue en provenance de Chine à hauteur de 3 160 €. Le bureau propose de refuser cette demande de mobilité.

Les demandes pour les mobilités sortantes sont les suivantes :

- TEMOS, coordinateur : David NIGET, bénéficiaire : doctorant, mobilité vers la Suisse, durée : 60 jours, demande de subvention de 4 812 €. Le bureau propose de valider cette demande de mobilité.
- ESO, coordinatrice : Mathilde COLIN, bénéficiaire : doctorante, mobilité vers La Réunion, durée : 129 jours, demande de subvention de 5 000 €. Le bureau propose de valider cette demande de mobilité.
- GRANEM, coordinatrice : Léa FAUVEL, bénéficiaire : doctorante, mobilité vers l'Angleterre, durée : 41 jours, demande de subvention de 3 810 €. Le bureau propose de valider cette demande de mobilité.
- CJB, coordinateur : Gaspard LEMAIRE, bénéficiaire : doctorant, mobilité vers le Royaume-Uni, durée : 61 jours, demande de subvention de 6 020 €. Le bureau propose de valider cette demande de mobilité.
- 3LAM, coordinatrice : Agatha MORHING, bénéficiaire : enseignante-chercheuse, mobilité vers l'Espagne, durée : 11 jours, demande de subvention de 2 180 €. Le bureau propose de refuser cette demande de mobilité, la collègue ayant déjà obtenu un financement de 2 000 € pour une mobilité sortante en Espagne lors du premier semestre 2024.
- ESO, coordinatrice : Mathilde PLARD, bénéficiaire : enseignante-chercheuse, mobilité vers le Canada, durée : 22 jours, demande de subvention de 5 589 €. Le bureau propose de valider cette demande de mobilité, en octroyant une subvention de 2 975 € au lieu de 5 589 €. La collègue, chercheuse au CNRS, avait en effet déjà bénéficié d'une subvention pour une mobilité sortante en 2021 et n'a pas inclus de cofinancement dans sa demande. Il lui est donc conseillé de se tourner vers sa tutelle pour trouver le financement complémentaire.
- IRSET-ESTER, coordinateur : Yves ROQUELAURE, bénéficiaire : enseignante-chercheuse, mobilité vers le Canada, durée : 17 jours, demande de subvention de 4 700 €. Le bureau propose de valider cette demande de mobilité.

Le total des subventions accordées par le bureau s'élève à 5 530 € pour les mobilités entrantes et 27 137 € pour les mobilités sortantes soit un total de 32 667€.

Monsieur STUPFLER signale que certains dossiers font apparaître des fonds personnels, ce qui a fait réagir les membres du bureau. En tant que membre de la commission de la recherche, il pense qu'il serait important que le cahier des charges de l'AAP indique que la subvention demandée couvre toute la mobilité. Il trouve en effet très dommageable d'utiliser des fonds personnels pour réaliser des mobilités.

Madame CAMUS confirme que certains doctorants ont mentionné l'usage de fonds personnels pour financer le surplus du coût de la mobilité, ce qui n'est pas acceptable. Il faudrait effectivement que les doctorants mentionnent le montant personnel alloué à la recherche, le cas échéant, pour que l'on prenne la mesure du problème. Il a été indiqué en bureau qu'il n'est malheureusement pas rare en lettres, langues et sciences humaines et sociales qu'il y ait un apport personnel lors d'une mobilité.

Monsieur PIRES NEGRAO souhaite avoir davantage de détails sur les contraintes liées aux mobilités entrantes pour certains pays.

Madame CAMUS explique que le haut-fonctionnaire de défense-sécurité ne donne pas forcément les motifs de refus. Il s'agit généralement de questions liées à la sécurité des données et à la propriété intellectuelle. Le haut-fonctionnaire de défense-sécurité étudie l'activité des collègues ou doctorants concernés dans leur pays. Pour autant, elle sait que ce dernier autorise aussi des collègues chinois à venir en France. Les laboratoires en zone à régime restrictif (ZRR) sont encore plus surveillés.

En l'absence d'autres questions, elle propose de procéder au vote.

La Commission de la Recherche approuve à l'unanimité avec 30 voix pour les appels à projets MIR - session 2.

2.2 Recours sur un refus de réinscriptionen Doctorat (3^{ème} année) - vote

Madame CAMUS informe que la commission de la recherche doit aujourd'hui prendre une décision sur un recours réalisé par un doctorant du LPG. Ce doctorant effectue sa thèse sous la direction d'Edouard METZGER et deux autres co-encadrants. Il a bénéficié d'un financement de thèse (UA et ANR Riomar). Il a présenté son travail doctoral devant le comité de suivi individuel (CSI) en juin 2024, qui avait émis quelques réserves. En effet, il est notamment spécifié dans le rapport du CSI que la thèse a permis de produire des résultats très intéressants et qu'elle semble évoluer très positivement. Il est également mentionné des pistes d'amélioration. Il est ainsi écrit qu'"il est indispensable que ce travail technique soit accompagné de l'acquisition d'une culture scientifique accrue sur le sujet dans le but d'exploiter scientifiquement, de communiquer et de valoriser les résultats au fil de l'eau". Il est également mentionné un manque de motivation du doctorant à s'approprier son sujet de recherche. Les membres du CSI ont estimé que le doctorant semblait se ressaisir. Les formations obligatoires peinaient à être suivies par le doctorant qui devait réaliser des efforts à ce sujet.

Un CSI exceptionnel s'est réuni en février 2025 pour faire le point sur les problèmes associés à la thèse. Il est spécifié dans le rapport de ce CSI que les résultats scientifiques ont été mis en forme avec des lacunes, des imprécisions, des incohérences, des erreurs

sur les ordres de grandeur des données, les unités utilisées, les concepts, etc. Les membres du CSI soupçonnent un manque de rigueur, de connaissances scientifiques et d'intérêt pour le sujet de la thèse. Le doctorant a pointé que le fait d'avoir trois co-encadrants engendrait des difficultés pour mener à bien sa thèse. Les encadrants ont signalé un manque de rigueur du doctorant pour honorer l'ensemble des rendez-vous qui étaient planifiés et un manque d'investissement dans le monitorat qui avait été sollicité par le doctorant. Le CSI a refusé l'inscription du doctorat en troisième année de thèse. Des entretiens ont eu lieu respectivement avec le directeur de thèse, la directrice de l'ED VAAME, le directeur du Collège doctoral site d'Angers et le Responsable de pôle du doctoral de l'Université d'Angers avec comme objectif d'entamer une procédure de licenciement. Un entretien préalable au licenciement a eu lieu avec le service RH et le vice-président RH lors duquel le doctorant a exprimé de son désaccord sur le motif de licenciement, à savoir « Insuffisance Professionnelle ». Madame CAMUS précise que la commission de la recherche doit se prononcer uniquement sur la partie « réinscription en thèse » et non sur la partie « licenciement ». Une commission consultative paritaire (CCP) s'est déroulée le 14 mai 2025 et a confirmé l'avis défavorable de réinscription en thèse du CSI. En parallèle, le doctorant a adressé une demande de recours gracieux datée du 22 avril 2025.

Devant cette demande de recours , la présidente de l'Université d'Angers a désigné Mme Camus comme rapporteure. Mme Camus a pris contact avec le doctorant pour un entretien qui a eu lieu le 6 juin dernier. Le doctorant a mentionné qu'il pensait avoir les compétences requises pour faire cette thèse. La mention « Insuffisance professionnelle » l'a particulièrement touché dans le sens négatif du terme. Le doctorant aurait aussi aimé un encadrement de thèse différent même s'il reconnaît que des co-encadrants de thèse ne peuvent pas toujours être disponibles à 100 %. Il a confirmé qu'il acceptait l'arrêt de la thèse et a ajouté qu'il effectuait des recherches pour enseigner en Bretagne.

Monsieur VAN BOGAERT demande s'il y avait d'autres alternatives que la remise en cause de la compétence professionnelle.

Madame CAMUS ne dispose pas des autres motifs possibles mais il semble qu'il était difficile de trouver un autre motif qui correspondait à la situation.

Monsieur PIRES NEGRAO souhaite avoir davantage de détails sur le quotidien de sa thèse, les échanges avec les co-encadrants, etc.

Madame CAMUS indique qu'il était mentionné que les échanges du doctorant avec certains collègues du laboratoire n'étaient pas très fluides, au-delà des difficultés rencontrées avec les co-encadrants.

En l'absence d'autres remarques, elle propose de procéder au vote.

La Commission de la Recherche, avec 26 voix pour et 4 abstentions, émet un avis défavorable à la réinscription de M. Quentin PARODI en Doctorat (3^{ème} année).

2.3 Changement de direction - Laboratoire TEMOS - vote

Madame CAMUS informe d'un changement de direction au laboratoire TEMOS. Les instances de l'UMR TEMOS, à savoir l'assemblée générale du 30 septembre 2024 et le conseil de laboratoire du 10 décembre 2024, ont émis un avis favorable aux candidatures de monsieur Patrice MARCILLOUX (UA), en qualité de directeur à partir du 1^{er} janvier 2026, et de madame Hélène VU THANH (UBS), en qualité de directrice adjointe à partir du 1^{er} janvier 2026, après démission de l'équipe en place (Mr Yves Denéchère / Mme Nathalie Richard).

Monsieur MARCILLOUX précise qu'un collègue du Mans Université fera partie du comité de direction du laboratoire TEMOS, en la personne de monsieur Hervé GUILLEMIN. Son objectif est de poursuivre la dynamique du laboratoire avec le même état d'esprit et le même niveau de réussite. Un des enjeux consistera à bien travailler sur tous les sites de cette UMR.

Madame CAMUS propose de procéder au vote.

La Commission de la Recherche approuve à l'unanimité avec 30 voix pour le changement de direction du laboratoire TEMOS à compter du 01 janvier 2026 avec la nomination de Monsieur Patrice MARCILLOUX en tant que directeur et Mme Hélène VU THANH en tant que directrice-adjointe.

Points non soumis au vote

. Texte de cadrage d'inscription à l'HDR de l'ED VAAME

Madame CAMUS effectue un rappel sur les textes de cadrage votés en Conseil académique le 13 mai dernier :

- Conformément au référentiel HCERES 2024-2025, les règles d'inscription des candidats à l'habilitation à diriger des recherches (HDR) ont été définies à l'échelle de l'établissement en associant les écoles doctorales.
- Les textes ont été validés par les membres du CAC Restreint aux HDR et les directeurs d'ED.
- Les textes ont été présentés à la CR du 28 avril 2025 (sauf ED SIS, dont le texte a été validé ultérieurement, le 05 mai 2025). Les remarques et observations émises en séance ont été prises en compte.
- Textes de cadrage par ED (BS, SIS, DSP, EDGE, ALL, STT, ECLIS, 3MG, MASTIC, VAAME)
- Durée de validité : jusqu'à la fin du contrat quinquennal actuel
- Révision : possible à chaque contrat quinquennal ; des amendements ou modifications mineures peuvent être apportées entre deux révisions

L'ED VAAME a indiqué qu'elle souhaitait retravailler son texte de cadrage, ce qui a été fait. Une nouvelle formule a été élaborée et sera soumise au vote du Conseil académique plénier de la rentrée prochaine. Il est notamment rappelé que « l'HDR sanctionne la reconnaissance du niveau scientifique du candidat, du caractère original de sa démarche dans un domaine de la science, de son aptitude à maîtriser une stratégie de recherche dans un domaine scientifique ou technologique suffisamment large et de sa capacité à

encadrer de jeunes chercheurs. » Des critères sont ensuite définis sur l'activité d'encadrement et l'activité scientifique.

. Budget : budget rectificatif et plan à 3 ans

Monsieur LERICHE indique que les administrateurs connaissent désormais un peu mieux le vocabulaire inhérent au budget, contrairement aux membres de la commission de la recherche, d'où son intervention en Commission Recherche. Le débat d'orientation budgétaire (DOB) a lieu chaque année en juillet et marque le début du dialogue budgétaire qui engendre l'élaboration d'un budget initial (BI) voté en décembre. Un plan de retour à l'équilibre budgétaire (PREB) avait été présenté en parallèle au BI 2025, en décembre dernier, pour définir les grandes pistes d'économie possibles. Le compte financier 2024 présenté en mars 2025 a fait apparaître un ratio de masse salariale sur les recettes encaissables (ratio de Dizambourg) au-delà du seuil d'alerte inscrit dans le décret financier, ce qui a imposé le vote d'un budget rectificatif (BR) et d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire (PREB), effectif au début du mois de juin en conseil d'administration.

Par ailleurs, le budget initial 2025 a été voté avec les trois indicateurs du décret financier dans le rouge (niveau de fonds de roulement, niveau de trésorerie, ratio de Dizambourg), générant un risque de cessation de paiement que le rectorat avait spécifié. Monsieur LERICHE propose de concentrer son propos sur les modifications apportées au budget initial. Il était ainsi prévu, au budget initial, un plafond d'emploi à 2 111 ETPT, ramené à 2 091 ETPT grâce à des départs de collègues non remplacés, des concours de titulaires/recrutements de contractuels restés infructueux et des fins de CDD en septembre 2025. Ces évolutions permettent d'améliorer le solde budgétaire de 4,3 M€, répartis entre 3 M€ de recettes supplémentaires et 1,3 M€ de dépenses en moins. Monsieur LERICHE évoque également une baisse de 242 k€ des dépenses de fonctionnement et une augmentation de 161 k€ des dépenses d'investissement. La progression de 2 M€ de la subvention pour charge de service public (SCSP) est principalement liée à la compensation de la hausse de 4 points du CAS Pension qui n'était pas intégrée au budget initial. Il s'agit donc d'une SCSP « normale » sans bonus ni aide. L'Université d'Angers attend donc énormément de la notification intermédiaire pour obtenir une progression de la SCSP. Un rendez-vous est notamment prévu avec la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) cet été. Il sera rendu compte à la communauté universitaire des résultats obtenus à la rentrée prochaine. Il est également prévu une augmentation des ressources propres de l'ordre de 1 M€ (stagiaires, apprentis, formation continue, reversements divers...). Le résultat de l'Université d'Angers, qui était à - 9,6 M€ au budget initial, est ramené à - 6,3 M€ au budget rectificatif, soit une amélioration de 3,3 M€. Malgré une nette amélioration du résultat, les trois indicateurs du décret restent dans le rouge au budget rectificatif.

Monsieur LERICHE présente ensuite le PREB qui est un exercice imposé par le décret n°2024-1108 du 2 décembre 2024. Ce PREB doit se baser sur les seules ressources de l'établissement et ne peut donc pas afficher, à ce stade, une hausse de la SCSP. En termes de méthode, il rappelle que de grandes pistes théoriques de développement des ressources

et d'économies avaient déjà été établies. 4 groupes de travail se sont ensuite réunis sur diverses thématiques :

- GT1 Soutenabilité de l'offre de formation
- GT2 Consolidation de la stratégie budgétaire
- GT3 Stratégie RH
- GT4 Optimisation des recettes et des dépenses (Circuit et vie des conventions ; Modèle économique Formation continue et apprentissage ; Patrimoine ; Numérique ; Recherche...)

L'Université a aussi été extrêmement bien aidée par l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) sur la structuration des idées. Les données présentées dans ce PREB sont à court terme et les autres chiffres qui viendront améliorer la situation de l'établissement arriveront un peu plus tard.

Les grandes lignes du PREB sont les suivantes :

- Maitrise de la masse salariale
 - Optimisation et contractualisation des postes des enseignants-chercheurs et BIATSS vacants
 - Limitation d'autres dépenses RH
- Formations
 - Ajustements de maquettes
 - Accompagnement de la formation continue et de l'alternance
- Gestion financière
 - Meilleur accompagnement des entités
 - Politiques de contractualisation et de conventionnement
 - Valorisation patrimoniale

Monsieur LERICHE effectue un focus sur la partie RH. Un PU qui part à la retraite gagne en moyenne 148 k€. Son remplacement par un ATER pendant trois ans permet une économie de 315 k€, puis intervient le recrutement d'un PU au 4^{ème} échelon, qui sera rémunéré 97 k€ par an en moyenne. Il est possible de faire la même manipulation dans le cadre du remplacement de collègues MCF qui partent à la retraite. Au-delà des ATER, des enseignants contractuels peuvent être recrutés, ce qui permet une nouvelle fois des économies. Il est prévu 261 départs de collègues entre 2025 et 2029 (134 enseignants-chercheurs et 127 personnels BIATSS) et ces mesures pourraient ainsi avoir un impact très important sur la masse salariale de l'établissement. Une simulation a été réalisée, avec comme année de référence 2025. Le modèle envisagé permettrait au final un gain de 37,2 M€ en trésorerie jusqu'en 2030. Par ailleurs, il améliorerait immédiatement le ratio de Dizambourg qui passerait sous les 83 % dès 2025. Le niveau de trésorerie sera stabilisé dans un premier temps avant une remontée à partir de 2028, et le fonds de roulement serait en augmentation à partir de 2026.

Malgré ces bons résultats envisagés, la trajectoire sera très contraignante puisqu'elle entraînera une dette aussi bien technique qu'humaine avec des départs de personnels dont des agents de catégorie A et une contractualisation des postes d'enseignants-chercheurs qui aboutira à une perte de compétitivité en recherche et une efficacité moindre en enseignement. Les collègues recrutés seront en effet moins expérimentés et moins engagés. Il évoque également des reports de dépenses nécessaires en termes d'investissements, de maintenance et de fonctionnement.

Cette trajectoire est susceptible d'ajustements car construite à partir d'hypothèses de dépenses et de recettes. Il faudra donc l'affiner et l'adapter au fil du temps. Une évolution de la SCSP est notamment attendue puisqu'il manque 32 M€ par an à l'Université d'Angers en comparaison d'universités de taille comparable incluant une composante santé (en prenant comme base l'outil P2CA qui permet de comparer les universités entre elles). Par ailleurs, l'établissement est dans une pente très positive en termes de ressources propres, en formation continue et en apprentissage. L'objectif est de préserver la qualité de la formation, de la recherche et d'accueil des usagers et des personnels, et de rétablir des niveaux adaptés d'investissement, de fonctionnement et de recrutement. Les groupes de travail continuent de travailler sur des éléments non chiffrés, en termes de recettes de formation, de recettes de recherche, de maquettes de formation, de recettes d'alternance, de contrats et conventions, de patrimoine, de numérique, de périodes de fermeture, de déplacements et de frais de mission, etc. Tous ces éléments permettront d'accélérer le retour à l'équilibre budgétaire de l'Université d'Angers.

En conclusion, monsieur LERICHE annonce qu'une note stratégique à trois ans sera prochainement proposée au composantes, directions et services. Le niveau de la notification intermédiaire sera connu cet été et le dialogue de gestion aura lieu à partir de la rentrée prochaine avec comme objectif la construction du BI 2026.

Monsieur GIMEL remercie monsieur LERICHE pour sa présentation très claire. En matière d'emplois permanents, il comptabilise 1 225 ETPT et souhaite connaître le niveau de plafond d'emplois de l'Université d'Angers.

Monsieur LERICHE sait que l'Université s'approche du plafond d'emplois. L'idée est de travailler à sa saturation, afin de démontrer à l'État que l'établissement a besoin d'aide. La direction des ressources humaines (DRH) et la direction du pilotage et de l'évaluation (DPE) sont à l'œuvre sur ce sujet.

Monsieur GIMEL s'interroge sur les subventions issues du Contrat de Plan État-Région (CPER) et souhaite savoir si des mesures restrictives sont envisagées.

Monsieur LERICHE indique que chaque centime d'euros du CPER doit être dépensé et justifié.

Monsieur AMIARD ajoute que les financements du CPER sont garantis tant que l'un des cofinanceurs ne se désengage pas. Il faut savoir que des Régions se désengagent sur certains projets, ce qui représente plusieurs millions d'euros perdus pour les établissements d'enseignement supérieur.

. Budget 2026 : présentation du travail du Bureau de la Commission Recherche

Madame CAMUS explique que la recherche doit également fournir des efforts dans le cadre des conditions de retour à l'équilibre budgétaire. Elle a ainsi travaillé sur un projet revenant à la suppression de 5 allocations doctorales financées par l'Université d'Angers et a présenté plusieurs scénarios en bureau de la commission de la recherche. L'une des hypothèses consistait à diviser par deux le nombre de contrats doctoraux alloués aux écoles doctorales. Une autre hypothèse consistait à faire évoluer l'appel à projet interne

UA. En bureau, elle a senti qu'il était délicat d'imposer une baisse des financements doctoraux. Pour autant, il faudra bien réaliser des économies et/ou augmenter les recettes en recherche à hauteur de 200 000 € chaque année par rapport au budget 2025. Il est notamment prévu une augmentation des recettes de cofinancement (privé, thèse CIFRE, Europe, etc.) et des ajustements sur les bonus dans le champ de la recherche.

Départ de M. PIRES NEGRAO à 16h05

Monsieur GIMEL signale qu'il n'est pas possible de faire que des dépenses de fonctionnement dans certains cofinancements. Il est en effet plus difficile de financer du salaire pour les doctorants. Les laboratoires sont déjà incapables de maintenir leurs matériels scientifiques et il est encore demandé 200 000 € supplémentaires par an à la recherche.

Madame CAMUS sait que la situation n'est pas simple mais pense qu'il existe des possibilités. Elle prend l'exemple de projets ANR qui peuvent permettre de financer des thèses pleines. Il lui semble simplement difficile de diminuer une nouvelle fois le budget de la DRIED alors que des efforts ont déjà été réalisés. L'objectif serait d'aller sur des financements tremplins.

Monsieur LERICHE évoque aussi la mise en place d'un écosystème en termes d'accompagnement des porteurs de projet de recherche, par les pairs, la DRIED et CAP Europe, afin de faire progresser le taux de réussite de l'Université d'Angers qui reste perfectible, et en y impliquant les directeurs d'unité. Il précise aussi que les efforts doivent être effectués à toutes les échelles de l'Université, et pas simplement au niveau de la recherche.

Monsieur AMIARD estime qu'il n'y a pas d'autre issue que d'aller chercher des ressources propres pour dégager de nouvelles marges de manœuvre. L'Université d'Angers n'avait pas forcément l'habitude d'aller chercher des ressources propres sur le patrimoine, en louant des locaux par exemple.

Madame CAMUS indique que certains collègues sont déjà au maximum de leur activité et il est difficile de leur demander de faire plus, en répondant à de nouveaux appels à projet par exemple. Pour autant, il y en a d'autres qui sont isolés et qu'il faudrait mieux accompagner en termes de recherche. Répondre à des appels à projet demande des compétences et des connaissances ; l'idée est d'améliorer les taux de réussite, notamment en termes de projets européens.

Monsieur LERICHE ajoute que l'objectif est bien d'optimiser le travail des collègues et non pas de l'améliorer.

Madame SCHMIDT note que la gouvernance propose des solutions mais il faudrait également que les membres de la Commission de la recherche puissent effectuer des propositions. Pour sa part, elle estime que son temps de travail est déjà optimisé.

Madame PASSIRANI informe que la direction de l'international s'associe à cet effort et annonce que l'objectif est d'apporter une aide aux enseignants-chercheurs pour cofinancer

les thèses avec les partenaires au sein de l'Alliance EU-GREEN. Elle invite donc les collègues à penser à l'international dans leurs futurs projets afin d'obtenir des cofinancements.

Monsieur AMIARD signale que l'Université d'Angers a déposé deux projets pour obtenir des financements dans le cadre de la rénovation thermique de deux bâtiments de la Faculté des Sciences. Il s'agissait effectivement d'un travail supplémentaire pour les collègues concernés mais ces dossiers étaient nécessaires pour ne pas creuser encore plus le déficit de l'établissement. Les ressources propres constituent donc le nerf de la guerre selon lui. Une réparation qui ne peut pas se faire au sein d'un bâtiment accueillant du public aboutirait à sa fermeture.

Madame CAMUS reconnaît que certains collègues ne peuvent pas faire davantage et il existe certainement des manières de faire mieux. Elle souligne par exemple que des directeurs d'unité de recherche ne savent pas toujours que des chercheurs de leur unité ont déposé des projets, ce qui l'interroge. On découvre ensuite que les chercheurs omettent d'intégrer des frais de gestion dans leur projet. C'est dans ce sens qu'il faudrait mieux accompagner les chercheurs qui déposent des projets.

Monsieur DANIEL se demande pourquoi l'ensemble des propositions sont discutées en bureau et non pas lors de la Commission de la recherche. Il estime que les élus ne sont pas assez sollicités pour faire des propositions. Pour sa part, il n'administre rien du tout alors qu'il est administrateur de cet établissement, et le raisonnement est le même en CFVU.

Départ de Mme GERARD à 16h30

Madame CAMUS rappelle que la Commission de la recherche a été réunie à titre exceptionnel en janvier dernier pour discuter du budget. En tout état de cause, le bureau ne décide pas. Elle pense que les élus de la Commission de la recherche ont la liberté de réagir sur tous les sujets. Elle les invite d'ailleurs à lui transmettre les points qu'ils souhaiteraient voir discutés en instance.

Monsieur DANIEL pense que le fait que les instances soient considérées comme des chambres d'enregistrement n'est pas un sujet nouveau.

Madame CAMUS assure que tous les sujets qui nécessitent de la réflexion sont étudiés et discutés en Commission de la recherche.

Monsieur LERICHE répète que toutes les idées des élus et des non-élus pour améliorer la situation budgétaire de l'établissement sont bonnes à prendre.

Monsieur MARCILLOUX souhaite revenir sur les contrats doctoraux des ED. Il rappelle que ces contrats permettent de financer des sujets qui sont moins faciles à défendre dans les appels à projet, et il souhaite donc que le fait d'avoir un cofinancement ne devienne pas un principe général.

Départ de M. LEMENAND à 16h33

Monsieur PAGANO remarque qu'il n'y a pas véritablement de bonnes solutions dans ce qui est proposé à la Commission de la recherche. Il se félicite déjà qu'on ne touche pas aux allocations doctorales, ce qui constitue une bonne mesure. La véritable solution selon lui est de faire en sorte que l'Université d'Angers obtienne des moyens de son ministère de tutelle et, pour ce faire, de préparer des mobilisations de la communauté universitaire et étudiante à partir de la rentrée prochaine.

Monsieur LERICHE indique que l'IGESR a pu constater que l'Université d'Angers était sous-dotée, et a fait remonter à la DGESIP qu'il manquait 32 M€ à l'établissement. La gouvernance souhaite montrer au ministère que les collègues réalisent des efforts, ce qui permet d'exiger en contrepartie que l'État en fasse.

Madame LE NAN trouve que le dispositif CIFRE est très intéressant et demande s'il est possible de faire pression auprès du ministère afin que ce dispositif soit davantage ouvert aux SHS.

Madame CAMUS identifie des thèses CIFRE au GRANEM et à ESO. Il y en a aussi une à TEMOS.

Monsieur MARCILLOUX reconnaît que ce dispositif n'est pas très ouvert aux SHS.

Madame GIRAUT signale que l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT) finance les salaires des doctorants en thèse CIFRE. L'Université s'y retrouve à partir du moment où un contrat de collaboration est signé entre le laboratoire et l'entreprise, avec un montant demandé à l'entreprise à hauteur de 15 000 € pour les thèses CIFRE en SHS. Par ailleurs, elle évoque un dispositif peu connu, à travers la thèse COFRA où le doctorant réalise sa thèse dans une administration, ce qui pourrait être plus adapté aux SHS.

Départ de M. PAGANO à 16h40

Monsieur MERCIER identifie une piste d'économies à travers les heures complémentaires réalisées par de nombreux collègues. Il se demande pourquoi des enseignants-chercheurs qui font le double de leur service d'enseignement, soit 384 heures, aucune recherche, comme un PRAG, toucheraient 8 000 € en heures complémentaires. Cette réalité le dépasse. Par ailleurs, il est défavorable à la création d'un énième service qui accompagnerait les enseignants-chercheurs à monter des projets, ce qui sous-entend l'embauche de personnels BIATSS. Le meilleur moyen d'obtenir davantage de projets serait de donner du temps aux gens compétents. Moltech Anjou a par exemple déposé 6 projets ANR dont 3 en coordination et 3 en partenariat. Sur ces 6 projets, 1 seul est porté par un enseignant-chercheur alors que les autres sont portés par des chercheurs CNRS.

Madame CAMUS reconnaît que le fait de donner davantage de temps constitue un levier majeur. Les enseignants-chercheurs qui ont plus de temps doivent faire plus de recherche.

Départ de Mme LEGENDRE et M. VAN BOGAERT à 16h45

Monsieur LERICHE rappelle que la modulation de service a été autorisée il y a quelques années mais aucune université ne s'est risquée à l'appliquer. Un groupe de travail a été

constitué sur ce sujet afin de faire en sorte de remotiver les collègues peu actifs en recherche afin qu'ils fassent davantage pour la communauté. S'entendre avec un collègue qui estime avoir besoin d'une décharge pour déposer un projet et qui s'engage à rendre les heures par la suite pourrait être une solution intéressante. Cette approche pourra être débattue en Commission de la recherche.

. Point d'information sur la COMUE

Monsieur LERICHE rappelle que la ComUE expérimentale Angers - Le Mans a été créée le 1^{er} janvier 2021. Elle a fait l'objet d'une évaluation qui a été présentée en Conseil d'administration en mai 2025. Le mandat du président s'est récemment terminé et une administratrice provisoire a été désignée, en la personne de madame Véronique LORET, pour dissoudre la ComUE car elle n'a porté que le PUI PREDICT, d'un montant de 3 M€, et le comité d'éthique de la recherche. La plus-value apportée par la ComUE n'était pas évidente. C'est la raison pour laquelle le principe de la dissolution a été voté au dernier CA de la ComUE le 11 juin 2025 et au CA de l'Université d'Angers du 12 juin 2025, alors que le CA du Mans Université du 12 juin 2025 a émis un avis défavorable, tout en sachant que la DGESIP avait fait part de son souhait de dissoudre toutes les ComUE expérimentales avant la fin de l'année 2025.

Les personnels sont réaffectés dans leurs universités respectives et le solde de trésorerie ou dettes sont réparties à égalité des membres fondateurs. L'Université d'Angers prend le rôle de chef de file ainsi que la coordination scientifique du PUI PREDICT. Une co-présidence partagée des COPIL entre Le Mans Université et l'Université d'Angers est actée (COPIL du 17 juin 2025). Ce point qui restait en suspens sera soumis au vote des CA de juillet 2025 des deux universités. Le comité d'éthique de la recherche est enfin repris par l'Université d'Angers, avec participation financière de Le Mans Université pour la gestion administrative, au prorata des dossiers étudiés. Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) donnera son avis sur la dissolution à l'automne prochain et un décret validera officiellement la dissolution de la ComUE Angers - Le Mans, très certainement en novembre 2025. Les deux universités continueront toutefois à porter des projets en commun.

Madame GIRAUT demande s'il est prévu des séances de comité d'éthique de la recherche d'ici à la dissolution.

Monsieur LERICHE propose de faire remonter cette question à l'administratrice provisoire.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

La Présidente
de l'Université d'Angers
Françoise GROLLEAU

12

3. ANNEXE : diaporama de la séance du 30 juin 2025

Commission Recherche

Lundi 30 juin 2025

Ordre du jour

Points soumis au vote

- 1. Procès-verbaux**
- 2. Vie des laboratoires**

- MIR Session 2
- Recours sur un refus de réinscription en Doctorat (3^{ème} année)
- Changement de direction – laboratoire TEMOS

Points non soumis au vote

- 1. Texte de cadrage d'inscription à l'HDR de l'ED VAAME**
- 2. Budget : budget rectificatif et plan à 3 ans**
- 3. Budget 2026 - présentation du travail du BCR**
- 4. Point d'information COMUE**

Points soumis au vote

Procès verbaux

-
- Procès-verbal de la Commission de la Recherche du 3 mars 2025 – **reporté**
 - Procès-verbal de la Commission de la Recherche du 28 avril 2025 – **reporté**

Vie des laboratoires

-
- MIR Session 2
 - Recours sur un refus de réinscription en Doctorat (3ème année)
 - Changement de direction – Laboratoire TEMOS

MIR Session 2

AAP MIR 2025 | Session 2



- Dossiers évalués/classés par les SFR puis le bureau de la CR

- Eligibilité :

- Impact C < 100 kg CO2/j
- un seul dossier de mobilité (entrante ou sortante) par bénéficiaire
- déplacement pour participation colloque non éligible
- mobilité prévue avant le 31/12/25

- Priorité aux mobilités :

- S'inscrivant dans le cadre de collaborations internationales structurées (IRL, IRP, LIA, ...)
- doctorales (sauf co-tutelle)
- proposées par des candidats n'ayant pas bénéficié du programme MIR sur les deux dernières années
- avec cofinancement

Critères d'éligibilité



Critères d'éligibilité des candidatures	Vérifie et revient vers les porteurs si nécessaire <u>avant</u> classement SFR	Si critère non satisfait
Dossier complet	Dried	Inéligibilité
Budget équilibré	Dried	Inéligibilité
Validation du DU	Dried	Inéligibilité
Respect dates de la mobilité	Dried	Inéligibilité
Dépôt d'un seul dossier par porteur	Dried	Inéligibilité
Doctorant en co-tutelle : non éligible	Dried	Inéligibilité
Impact carbone inférieur à 100kg CO2/j/personne	Dried (<i>mail aux porteurs, copie SFR</i>)	Inéligibilité
Inscription de la mobilité dans le projet de thèse	DU et SFR	Inéligibilité
Déplacement pour participation à des colloques non éligibles (sauf si activité marginale de la MIR)	DU et SFR	Inéligibilité



Inéligible =
les SFR ne
classent pas les
dossiers et ne
les remontent
pas au BCR

AAP MIR 2025 | Session 2



Enveloppe de **80 000 €** pour les deux sessions (70% session 1 / 30% Session 2)

Montant voté pour la session 1 : 52 096€



Enveloppe disponible pour la session 2 : 33 872 €

27 904 € (enveloppe initiale) + 5 000 € (annulation MIR session 1) + 968 € (reliquat session 1)

DEMANDES SESSION 2*

- **2 projets de mobilité entrantes pour un total de 10 030 €**
- **7 projets de mobilités sortantes pour un total de 32 111 €**

Total demandé :
42 141€

* 5 dossiers inéligibles non comptabilisés

Mobilités entrantes



UR	Nom coordinateur	Bénéficiaire	Acronyme	Pays	Durée	Montant UA demandé	Cofin. (A : acquis ; D : demandé)	Taux CO2	Classt SFR	Avis BCR
INCIT ATOMyCA	Marion Estelle	Makopa Elvis (Doc)	MU-RCA	République Centrafricaine	25	5 530 €	-	65	2/2	5 530 €
Lphia	Sanchez François	Meng Yichang (EC)	ELFe	Chine	28	4 500 €	A : 1500 (LPHIA)	91	1/1	0€
TOTAL MIR ENTRANTES						10 030 €				5 530 €

Mobilités sortantes | LLSHS



UR	Nom coordinateur	Bénéficiaire	Acronyme	Pays	Durée	Montant UA demandé	Cofin. (A : acquis ; D : demandé)	Taux CO2	Classe SFR	Avis BCR
TEMOS	Niget David (EC)	Marquis Antoine (Doc)	TRACES	Suisse	60	4 812 €	A : 615 (TEMOS) 460 (SFR Confluences) 300 (STT) D : 3 437 (GIS Genre)	0,5	1/6	4 812€
ESO	Colin Mathilde (Doc)		TER RUN	France (La Réunion)	129	5 000 €	A : 460 (SFR Confluences) D : 400 (STT), 90 (ESO) Fonds perso : 1 500	22	2/6	5 000€
Granem	Fauvel Léa (Doc)		NOSRMA	Angleterre	41	3 810 €	A : 600 (CEFAG)	7	3/6	3 810€
CJB	Lemaire Gaspard (Doc)		MoDUC	Royaume-Uni	61	6 020 €	A : 500 (CJB) A : 500 (ED DSP)	0,3	4/6	6 020€
3L.AM	Mohring Agatha (EC)		CDPL	Espagne	11	2 180 €	A : 300 (3LAM)	39	5/6	0€
ESO	Plard Mathilde (C)		TLTQ-Lesbos	Canada	22	5 589 €	-	76	6/6	2 795€

Mobilités sortantes | Santé



UR	Nom coordinateur	Bénéficiaire	Acronyme	Pays	Durée	Montant UA demandé	Cofin. (A : acquis ; D : demandé)	Taux CO2	Classe SFR	Avis BCR
IRSET-ESTER	Roquelaure Yves (EC)	Bodin Julie (EC)	EpiErgo	Canada	17	4 700 €	-	96	1/2	4 700€
TOTAL MIR SORTANTES						32 111 €				27 137 €

Recours sur un refus de réinscription en Doctorat (3ème année)

Recours de M. Quentin PARODI

Doctorant au LPG | dir. thèse : E. Metzger | Projet PPR RIOMAR | ED : VAAME

- CSI du 25/02/2025 : refus pour réinscription en doctorat (3^{ème} année de thèse)
- Entretien préalable avec le Directeur de thèse
- Entretien avec Directrice ED VAAME le 12/03/2025
- Entretien avec le directeur du Collège doctoral site d'Angers et le Responsable de pôle du doctoral de l'UA : 13/03/2025
 - ➔ Accord du doctorant pour entamer une procédure de licenciement
- Entretien de licenciement avec Service RH et VPRH le : 30/04/2025
 - ➔ Désaccord du doctorant sur le motif de licenciement « Insuffisance Professionnelle »
- CCP (commission consultative paritaire) du 14/05/2025 confirme l'avis CSI
- En parallèle, lettre de demande de recours gracieux datée du 22/04/2025

Sollicitation d'un 2ème avis de la CR

Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation de doctorat, art. 11, prévoit la possibilité d'un 2ème avis, par la CR

- Rapporteure désignée par la Présidente le 27/05/2025 : Mme Sandra Camus
- Entretien entre Mme Sandra Camus et M. Parodi le 6 juin 2025
 - ➔ **Avis de la rapporteure** : confirmation de l'avis du CSI -> avis défavorable

Soumis à approbation de la CR : La Commission recherche émet un avis défavorable au renouvellement de l'inscription de M. PARODI.

Changement de direction Laboratoire TEMOS

Changement de Direction - TEMOS

Yves DENECHERE,
directeur

Nathalie RICHARD,
directrice adjointe



Les instances de l'UMR TEMOS :

- Assemblée générale du 30/09/2024
 - Conseil de laboratoire du 10/12/2024
- ont émis un avis favorable à la candidature de :

Patrice MARCILLOUX (UA)
directeur à partir du 01/01/2026

Hélène VU THANH (UBS)
directrice adjointe à partir du
01/01/2026

Soumis à approbation de la CR :

Nomination du directeur et de la directrice adjointe de TEMOS au 01/01/2026

!!!

Points non soumis au vote

Texte de cadrage d'inscription à l'HDR de l'ED VAAME

Rappel sur les textes de cadrages, votés par le CAC du 13/05/2025

- Conformément au référentiel HCERES 2024-2025, les règles d'inscription des candidats à l'habilitation à diriger des recherches (HDR) ont été définies à l'échelle de l'établissement en associant les écoles doctorales.
- Les textes ont été validés par les membres du CAC Restreint aux HDR et les directeurs d'ED.
- Les textes ont été présentés à la CR du 28 avril 2025 (sauf ED SIS, dont le texte a été validé ultérieurement, le 05 mai 2025). Les remarques et observations émises en séance ont été prises en compte.
- Textes de cadrage par ED (BS, SIS, DSP, EDGE, ALL, STT, ECLIS, 3MG, MASTIC, VAAME)
- Durée de validité : jusqu'à la fin du contrat quinquennal actuel
- Révision : possible à chaque contrat quinquennal ; des amendements ou modifications mineures peuvent être apportées entre deux révisions

Mise à jour du texte de cadrage de l'ED VAAME

Texte validé par Nathalie Leduc, Marie-Agnès Jacques, Alain Pagano

Budget : budget rectificatif et plan à 3 ans



Budget Rectificatif 2025

Plan de retour à l'équilibre budgétaire

Note stratégique

CR

30 Juin 2025

CF-BI-BR-PRE^B-PREF-CRE

00



Le traducteur

01



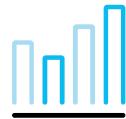
La situation

02



Un budget rectificatif
pour 2026

03



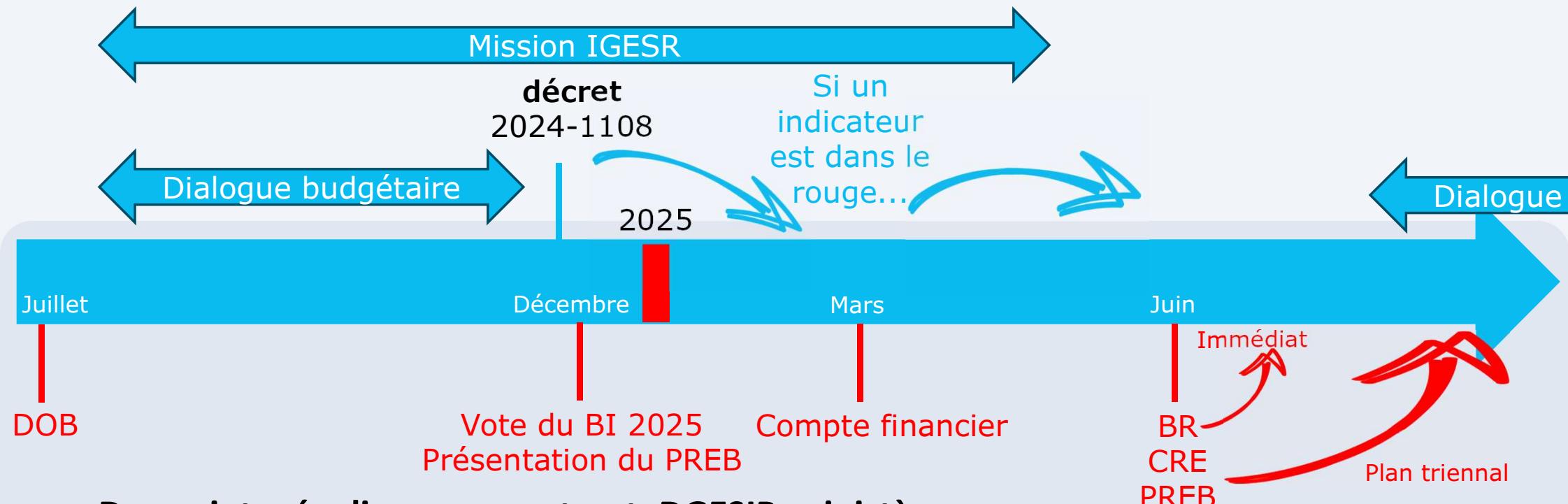
Un plan triennal

04



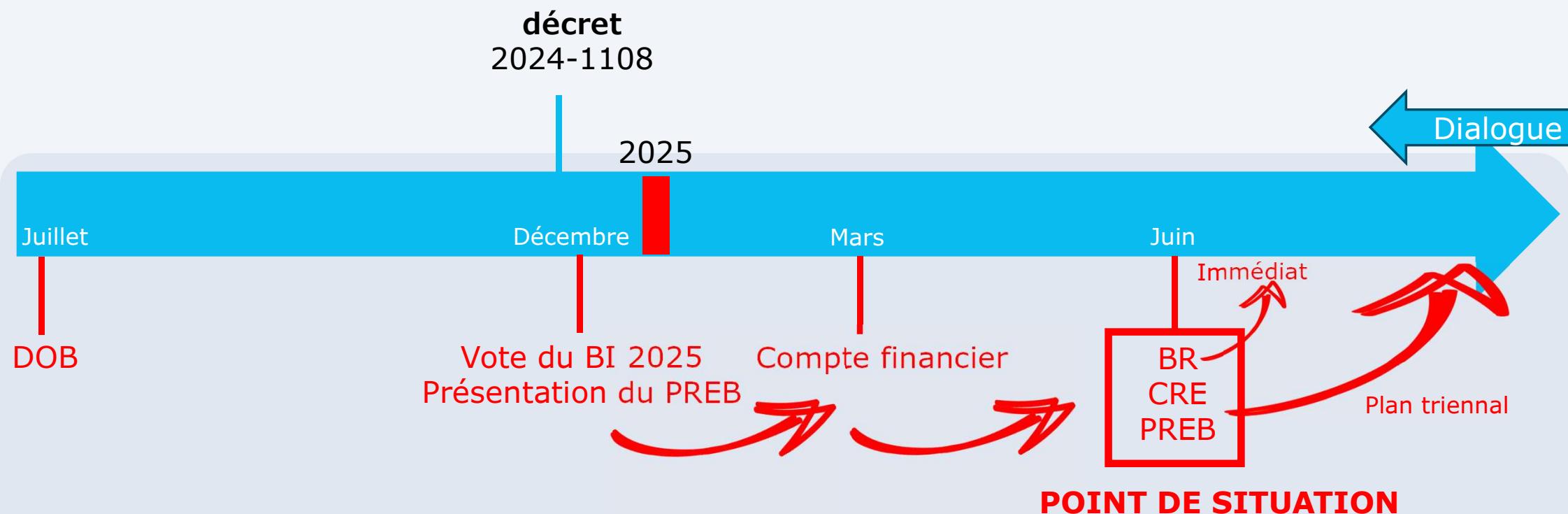
La to-do-list

CF-BI-BR-PREB-PREF-CRE ?



- Des points réguliers avec rectorat, DGESIP, ministère
- Les politiques locaux en soutien
- De nouveaux outils permettant d'objectiver notre sous-dotation

CF-BI-BR-PREB-PREF-CRE ?



Budget initial et situation actuelle (rappel)

Situation actuelle

		BI 2024	CF 2024	BI 2025
Résultat net		-8,6	-4,2	-9,7
Capacité d'autofinancement (M€)		-5,9	-0,9	-6,6
Fonds de roulement (M€)		4,6	9,7	4,3
Trésorerie (M€)		14,4	21,7	12,1
Indicateurs de soutenabilité	Limite			
Fonds de roulement - Jours	15	9	18,6	8
Trésorerie - Jours	30	28	42	22
Ratio Dizambourg* - %	83	87,1	84,5	85

* Charges de personnels/produits encaissables

- Un CF 2024 avec 1 indicateur dans le rouge → BR, CRE, PREB
- Un BI 2025 avec 3 indicateurs dans le rouge
 - Des efforts au BR
 - Un PREB exigeant
 - Des attentes vis à vis ministère (déçues)

→ Danger de cessation de paiement

Le budget rectificatif (1) 2025



Tableau 1 (les emplois)

- Prévision d'une sous exécution RH → 20 ETPT

Catégorie d'emploi		Plafond état		Hors SCSP		Total	
		BI	BR	BI	BR	BI	BR
Permanents EC	Titulaire	763	763	-	-	763	763
	CDI	3	3	22	22	25	25
Non permanents		236	227	134	134	370	361
TOTAL EC		1002	993	156	156	1158	1149
Permanents BIATSS	Titulaire	475	463	-	-	475	462
	CDI	40	37	228	218	268	255
Non permanents		66	71	144	154	210	225
TOTAL BIATSS		581	570	372	372	953	942
TOTAL général		1583	1563	528	528	2111	2091

Tableau 1 (les emplois)

- Prévision d'une sous exécution RH → 20 ETPT
 - - 11 ETPT BIATSS, dont -13 ETPT titulaires au titre de départs naturels non prévus au BI avec carences de poste de 3 mois et de prévisions de recrutement non réalisés ou réalisés plus tardivement ; les effectifs contractuels augmentent de + 2 ETPT, en lien avec des départs de titulaires
 - - 9 ETPT enseignants, dont – 5 ETPT sur la population contractuelle principalement en raison de recrutements infructueux
- 18 postes non reconduits en 2025 : 4 retraites, 1 alternant, 13 CDD (accompagnement des agents) au sein des directions/services centraux

Tableau 2

- Un résultat amélioré de plus de 4 millions d'€ (+ 3M€ de recette, - 1,3M€ de dépenses)

	BI (CP)	BR (CP)	Différence
Recettes	192 675 458	195 685 084	3 009 626
SCSP	144 888 077	146 928 754	2 040 677
AUTRES	47 787 381	48 756 330	968 949
Dépenses	208 888 208	207 612 177	-1 276 031
RH	163 524 276	162 329 954	-1 194 322
Fonctionnement	33 180 805	32 938 078	-242 798
Investissement	12 183 127	12 344 216	161 089
Solde budgétaire	-16 212 750	-11 927 093	4 285 580

Tableau 2

- Un résultat amélioré de plus de 4 millions d'€ (+ 3M€ de recette, - 1,3M€ de dépenses)

	BI (CP)	BR (CP)	Différence
Recettes	192 675 458	195 685 084	3 009 626
SCSP	144 888 077	146 928 754	2 040 677
AUTRES	47 787 381	48 756 330	968 949
Dépenses	208 888 208	207 612 177	-1 276 031
RH	163 524 276	162 329 954	-1 194 322
Fonctionnement	33 180 805	32 938 078	-242 798
Investissement	12 183 127	12 344 216	161 089
Solde budgétaire	-16 212 750	-11 927 093	4 285 580

20 ETPT
Sous-exécutions
Mesures étatiques (CMO, jour de carence)

Tableau 2

- Un résultat amélioré de plus de 4 millions d'€ (+ 3M€ de recette, - 1,3M€ de dépenses)

	BI (CP)	BR (CP)	Différence
Recettes	192 675 458	195 685 084	3 009 626
SCSP	144 888 077	146 928 754	2 040 677
AUTRES	47 787 381	48 756 330	968 949
Dépenses	208 888 208	207 612 177	-1 276 031
RH	163 524 276	162 329 954	-1 194 322
Fonctionnement	33 180 805	32 938 078	-242 798
Investissement	12 183 127	12 344 216	161 089
Solde budgétaire	-16 212 750	-11 927 093	4 285 580

Quelques transferts de NA
Fn → I



En ligne avec les prévisions

Tableau 2

- Un résultat amélioré de plus de 4 millions d'€ (+ 3M€ de recette, - 1,3M€ de dépenses)

	BI (CP)	BR (CP)	Différence	
Recettes	192 675 458	195 685 084	3 009 626	La compensation du CAS pension
SCSP	144 888 077	146 928 754	2 040 677	
AUTRES	47 787 381	48 756 330	968 949	PAS (encore ?) DE BONUS !
Dépenses	208 888 208	207 612 177	-1 276 031	
RH	163 524 276	162 329 954	-1 194 322	Des entrevues avec la
Fonctionnement	33 180 805	32 938 078	-242 798	tutelle avant l'été → La
Investissement	12 183 127	12 344 216	161 089	notification intermédiaire
Solde budgétaire	-16 212 750	-11 927 093	4 285 580	en point de mire

Tableau 2

- Un résultat amélioré de plus de 4 millions d'€ (+ 3M€ de recette, - 1,3M€ de dépenses)

	BI (CP)	BR (CP)	Différence
Recettes	192 675 458	195 685 084	3 009 626
SCSP	144 888 077	146 928 754	2 040 677
AUTRES	47 787 381	48 756 330	968 949 Des RP prévues en légère hausse
Dépenses	208 888 208	207 612 177	-1 276 031
RH	163 524 276	162 329 954	-1 194 322
Fonctionnement	33 180 805	32 938 078	-242 798
Investissement	12 183 127	12 344 216	161 089
Solde budgétaire	-16 212 750	-11 927 093	4 285 580

Tableau 4 et 6

- Creusement moindre des CAF, fonds de roulement et trésorerie

	BI	BR	Différence
CAF (T6)	- 6 625 280	- 3 324 830	-3 300 450
Variation fonds de roulement (T6)	- 8 063 892	- 4 949 849	-3 114 043
Variation trésorerie (T6)	- 16 236 123	- 11 950 426	-4 285 697
RÉSULTAT	- 9 666 819	- 6 324 830	-3 341 989

- Un résultat amélioré de près de 3 millions d'€

Tableau 4 et 6

- Un BI prévu à partir de l'atterrissement (décembre) mais pas du résultat (mars)

	2023	BI 2024	Att supp 2024	CF 2024	BI 2025	BR 2025
Résultat net	-4,6	-8,6		-4,2	-9,7	-6,3
Capacité d'autofinancement (M€)	-1,4	-5,9		-0,9	-6,6	-3,3
Fonds de roulement (M€)	14,3	4,6		9,7	4,3	4,7
Trésorerie (M€)	30,3	14,4		21,7	12,1	9,9
Indicateurs de soutenabilité	Limite					
Fonds de roulement - Jours	15	28	9	24	18,6	8
Trésorerie - Jours	30	60	28	55	42	22
Ratio Dizambourg* - %	83	83,4	87,1	85	84,5	85
						83,5

- Des indicateurs moins dégradés mais qui restent dans le rouge
- Une année pas terminée

Le Plan de Retour à l'Équilibre Budgétaire

Un CRE **imposé** par le décret 2024-1108 du 2 décembre 2024

- Une trajectoire de retour à l'équilibre à **3 ans** (2028)
 - Qui doit se baser sur les seules ressources de l'établissement
 - N'affichant pas à ce stade une hausse de la SCSP
- Nos leviers
 - Les ressources propres
 - Les dépenses :
 - RH
 - De fonctionnement
 - D'investissement

Une action de retour à l'équilibre initiée dès le début du mandat

- Un premier débat d'orientation budgétaire à l'été 2024
- Un Plan de Retour à l'Équilibre Budgétaire (PREB) regroupant les grandes pistes théoriques de développement des ressources et d'économies
- Des groupes de travail (VP-directions de composantes – services centraux)
 - GT1 Soutenabilité de l'offre de formation
 - GT2 Consolidation de la stratégie budgétaire
 - GT3 Stratégie RH
 - GT4 Optimisation des recettes et des dépenses
- Une validation des propositions (avant calcul) en conseil de gouvernance

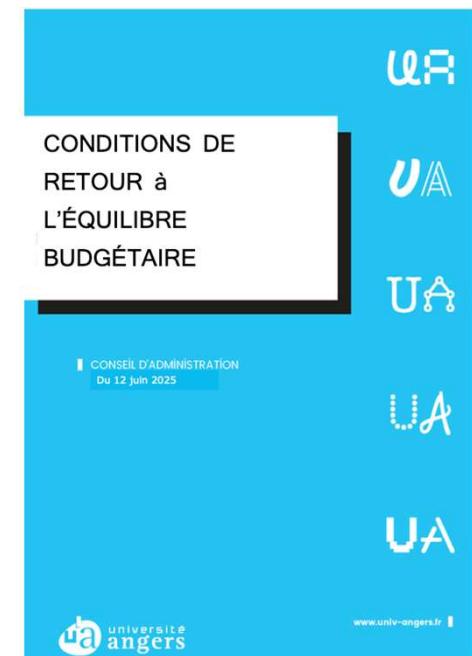
Depuis mi-mars, un rythme très soutenu d'échange et de travail
MERCI AUX COLLEGUES ET DIRECTIONS

Circuit et vie des conventions
Modèle économique FC et
apprentissage
Patrimoine
Numérique
Recherche...

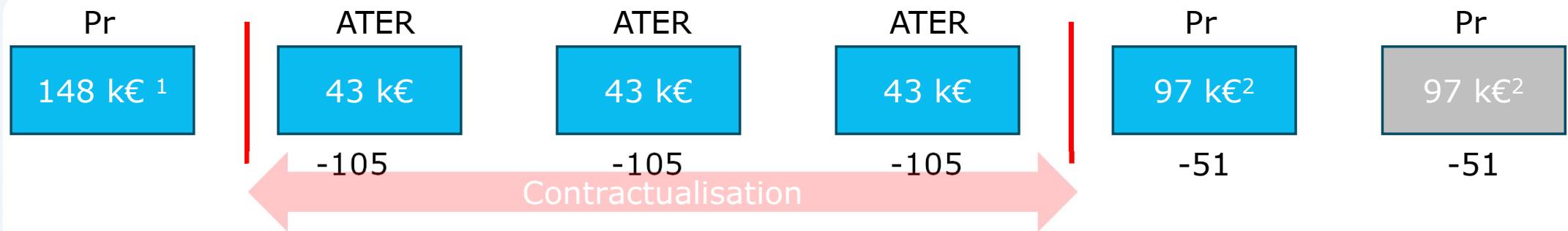
Un accompagnement
IGESR

Les grandes lignes du PREB

- Maitrise de la masse salariale
 - Optimisation et contractualisation des postes des EC et BIATSS vacants
 - Limitation d'autres dépenses RH
- Formations
 - Ajustements de maquettes
 - Accompagnement de la FC et de l'alternance
- Gestion financière
 - Meilleur accompagnement des entités
 - Politiques de contractualisation et de conventionnement
 - Valorisation patrimoniale

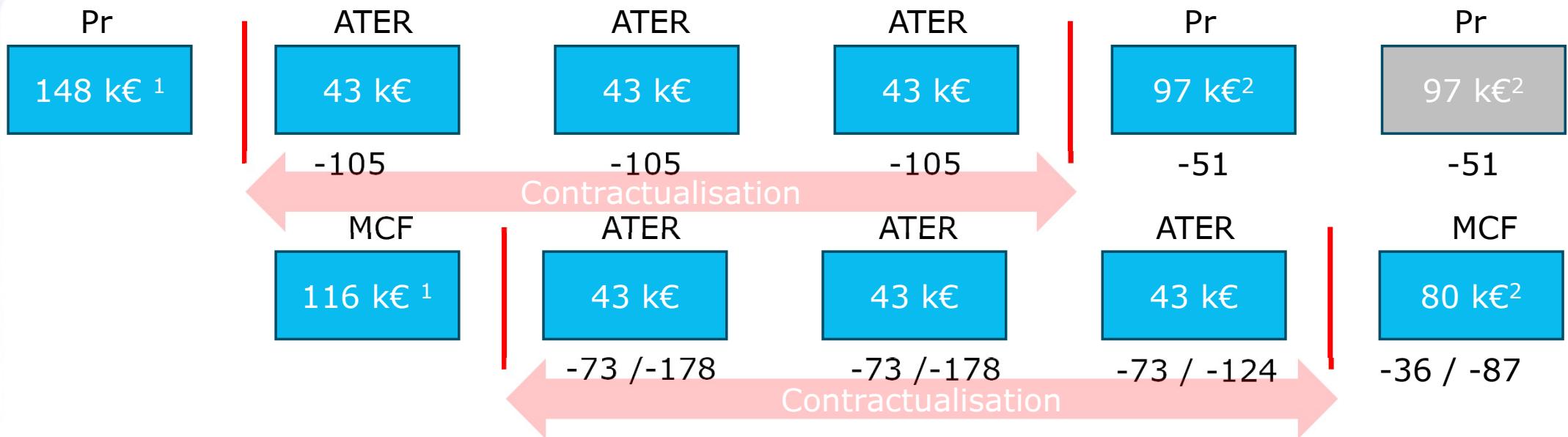


MS : optimisations et contractualisations



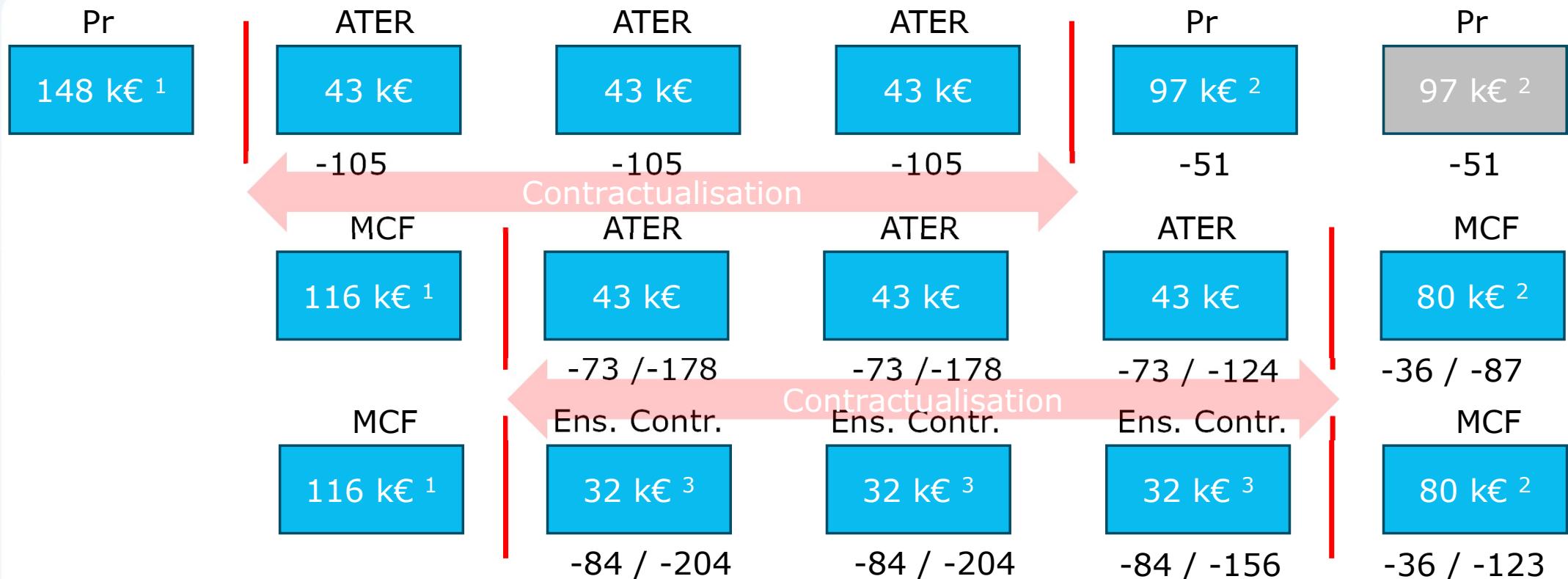
(1) Cout moyen d'un sortant ; (2) Pr2/MCF échelon 4 (3) salaire-économie d'HC

GT2.3 Consolidation des stratégies budgétaire et RH



(1) Cout moyen d'un sortant ; (2) Pr2/MCF échelon 4 (3) salaire-économie d'HC

GT2.3 Consolidation des stratégies budgétaire et RH



GT2.3 Consolidation des stratégies budgétaire et RH

- **261 départs (134 EC, 127 BIATSS) entre 2025 et 2029**

Des mesures ayant un impact très important sur la masse salariale de l'établissement

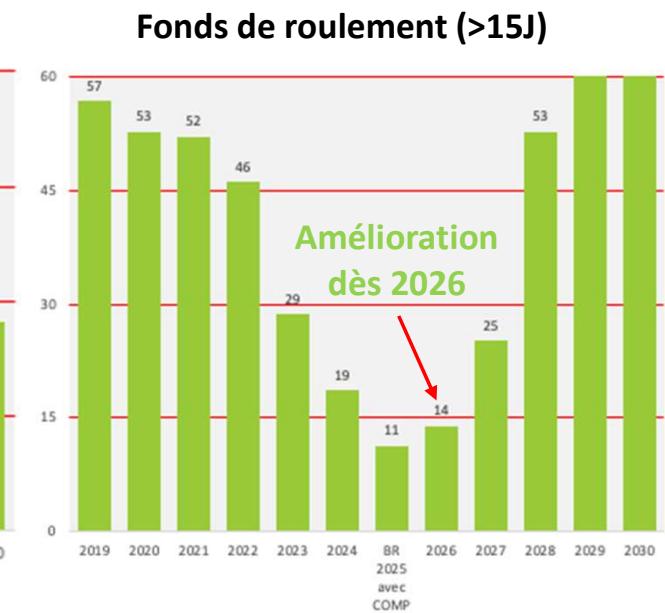
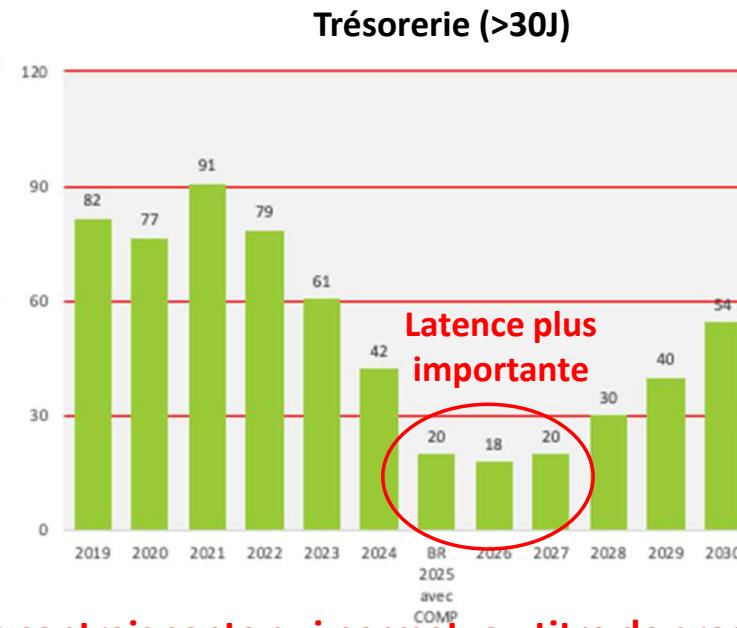
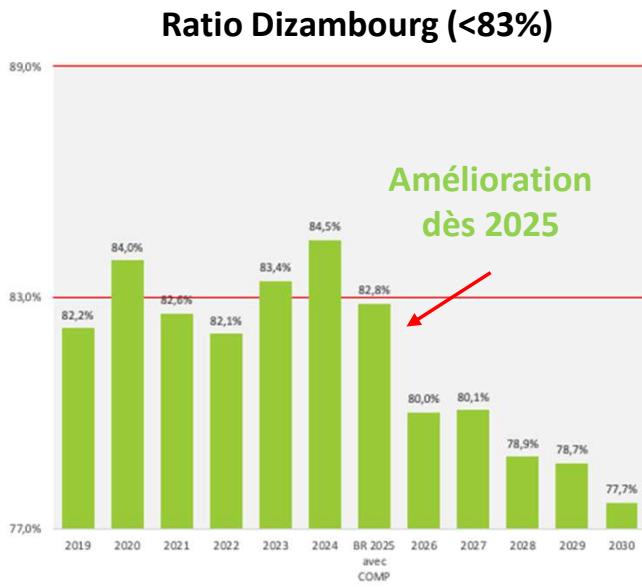
Départs au 31/12	SORTANTS TOTAUX	REMPLAÇANTS TOTAUX	Gain en trésorerie cumulé / 2025	Gain MS par an par rapport à n-1
2025	Année de référence			-
2026	6 861 367,68 €	2 766 159,00 €	4 095 208,68 €	4 095 208,68 €
2027	8 864 991,36 €	3 567 615,00 €	5 297 976,36 €	1 202 167,68 €
2028	11 944 484,64 €	4 762 536,60 €	7 181 948,04 €	1 884 571,68 €
2029	17 733 878,64 €	8 712 114,60 €	9 021 764,04 €	1 839 816,00 €
2030	22 828 294,20 €	11 144 418,60 €	11 683 875,60 €	2 662 111,56 €
TOTAL	68 233 016,52 €	30 952 843,80 €	37 280 172,72 €	11 683 875,60 €

Calcul théorique basé sur une application systématique

Une trajectoire sous contrainte

Pour éviter la mise sous tutelle

- Les trois indicateurs au-dessus des seuils prudentiels en 2028



Un modèle basé sur l'hypothèse la plus contraignante qui permet, au titre de gros efforts, un retour à l'équilibre en 2028
Des perspectives non calculées/calculables qui permettront son assouplissement → COGOUV', instances, budgets
Un accompagnement de l'IGESR objectivant (P2CA, cartographie) la réalité des financements de l'UA

Une trajectoire très contraignante

- Dette technique et humaine
 - Attrition et perte de sens des missions → Départ de personnels dont des cadres A
 - ATER/ECER vs EC
 - Perte de compétitivité en recherche (engagement, compétences)
 - Efficience amoindrie en enseignement (expérience, nombre d'h)
 - Difficultés de recrutement
 - Report de dépenses nécessaires
 - Investissements et maintenance (dégradation des conditions de travail)
 - Fonctionnement (ex. de la documentation...)

Une trajectoire susceptible d'ajustement au fil de l'eau

- Une trajectoire construite à base d'**hypothèses** de dépenses et de recettes
- Qu'il faudra **affiner/adapter** au fil
 - De l'évolution attendue de notre **SCSP (UA : -32M€ /an /autres universités, P2CA)**
 - Des **résultats** des efforts consentis
- Afin de
 - **Préserver la qualité des formations et de la recherche**
 - **Rétablissement des niveaux adaptés**
 - **D'investissement**
 - **De fonctionnement (entités)**
 - **De recrutement**

Un cap pour tenir et infléchir la trajectoire..

Maquettes et formations

Recettes formation

Contrats conventions

Recettes recherche

FC et alternance

Optimisations RH

Numérique

Patrimoine

Périodes de fermeture

- **GT1** Soutenabilité de l'offre de formation
- **GT2** Consolidation de la stratégie budgétaire
- **GT3** Stratégie RH
- **GT4** Optimisation des recettes et des dépenses

Déplacements

Un cap pour tenir et infléchir la trajectoire..

Maquettes et formations

Recettes formation

Contrats conventions

Recettes recherche

FC et alternance

Optimisations RH

Numérique

Patrimoine

Périodes de fermeture

SCSP

Déplacements

- **GT1** Soutenabilité de l'offre de formation
- **GT2** Consolidation de la stratégie budgétaire
- **GT3** Stratégie RH
- **GT4** Optimisation des recettes et des dépenses

And next ?

- Note stratégique à 3 ans proposée aux composantes, directions, services
- Notification intermédiaire cet été (après nouvelles rencontres avec les tutelles)
- Dialogue de gestion à l'automne
- Construction du budget 2026

La note stratégique à 3 ans

LETTER DE
CADRAGE
STRATEGIQUE
BUDGET INITIAL 2026



UR
UA
UA
UA
UA

www.univ-angers.fr

Université d'Angers

Conseil d'administration

- Stratégie de la composante à 3 ans et moyens afférents : document politique
- Recettes, dépenses, efforts 2026 : documents techniques
- Calendrier

2025	MARS	CA vote CF 2024	
	AVRIL	BR 2025 - Débat d'orientation budgétaire (DOB) - Conditions de retour à l'équilibre (CRE)	
	JUILLET	Kit budgétaire : lettre de cadrage stratégique, note technique, note à 3 ans	
	SEPTEMBRE	Conférences budgétaires	
	OCTOBRE		
	NOVEMBRE	Transmission projet BI 2026 au rectorat	
	DECEMBRE	CA vote BI 2026	15 jours minimum
	JANV	Budget exécutoire	
	FEVRIER	Transmission projet CF 2025 au rectorat	15 jours minimum
	MARS	CA vote CF 2024	

Budget 2026 - présentation du travail du BCR

Conditions de retour à l'équilibre budgétaire

Extrait de la délibération votée lors du CA du 12 juin 2025

« Une augmentation des recettes de cofinancement et des ajustements sur les bonus dans le champ de la recherche :

Une amélioration de la trajectoire à hauteur de 200k€ sera permise dans le champ de la recherche par un meilleur accompagnement administratif dans le recours aux appels à projets ainsi que des ajustements sur les bonus dans le champ de la recherche. »

Trajectoire sur 3 ans

- Point de départ de la trajectoire : Budget 2025 → économies et/ou recettes de 200 000€ chaque année par rapport au budget 2025
- Pistes évoquées durant les groupes de travail du BCR, à retravailler collectivement

Point d'information **COMUE**



Présentation de la COMUE

Création de la Comue expérimentale Angers-Le Mans le 1^{er} janvier 2021 (décret du 30 décembre 2020) – Expérimentation possible jusqu'en 2028 après évaluation à mi-parcours. Auto-évaluation effectuée et présentée dans les CA en mai 2025.

Président : Rachid EL GUERJOUUMA élu le 22 juin 2021 (mandat de 4 ans)

3 instances : Conseil des membres, conseil d'administration et sénat académique – représentation des membres fondateurs à parité

La Comue exerce certaines des compétences transférées et compétences partagées figurant dans le décret.

Projet commun : COMUE chef de file du PUI PREDICT (3 millions d'euros) – durée du projet : 5 ans (2023-2027). Coordination scientifique et gestion administrative assurées par l'Université d'Angers

Des réussites (SAM, TUS, PUI PREDICT) mais également **des échecs** à 3 dépôts de projet aux PIA4.

Dissolution de la COMUE

Le principe de dissolution de la Comue a été voté :

- au dernier CA de la ComUE le 11 juin 2025 – vote favorable
- au CA de l'université d'Angers du 12 juin 2025 – vote favorable
- au CA de Le Mans Université du 12 juin 2025 – vote défavorable

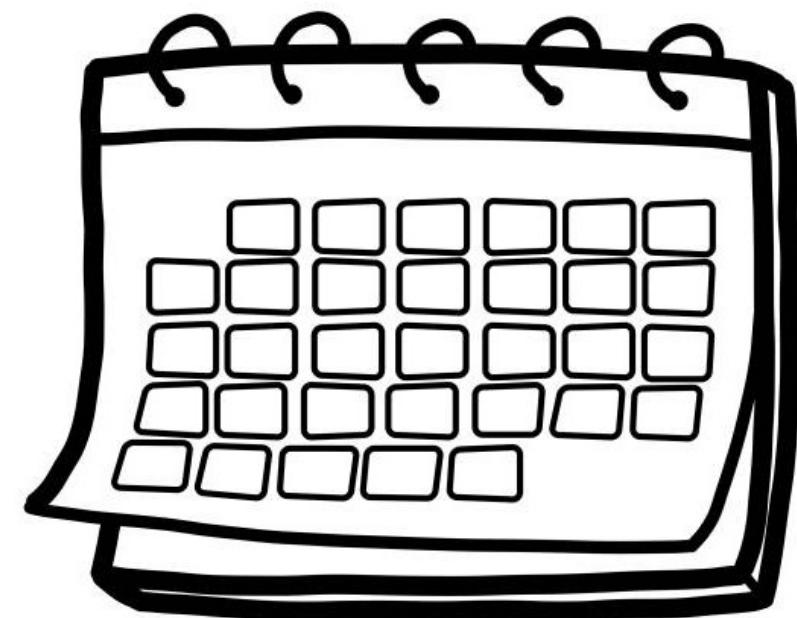
Administratrice provisoire nommée (V. Loret) à compter du 23 juin 2025 jusqu'à la dissolution – publication du décret de dissolution prévue en novembre 2025
Personnels réaffectés dans leurs universités respectives.
Solde de trésorerie ou dettes réparties à égalité des membres fondateurs.

PUI Predict : l'UA prend le rôle de chef de fil ainsi que la coordination scientifique. Une co-présidence partagée des COPIL entre LMU et l'UA est actée (COPIL du 17 juin 2025).
Ce point qui restait en suspens sera soumis au vote des CA de juillet 2025 des deux universités.

Le comité d'éthique de la recherche est repris par l'Université d'Angers, avec participation financière de Le Mans Université pour la gestion administrative, au prorata des dossiers étudiés.

Calendrier des prochaines séances de la Commission Recherche

Dates	Horaires
Lundi 6 octobre 2025	14h30
Lundi 17 novembre 2025	14h30
Lundi 15 décembre 2025	14h30
Lundi 2 mars 2026	14h30
Lundi 13 avril 2026	14h30
Lundi 1 ^{er} juin 2026	14h30





MERCi !